

Indice de prix des dépenses communales

Lors de la réunion du 11 janvier 2006 de la conférence nationale des finances publiques, le gouvernement a évoqué une suppression progressive de la part « croissance » dans l'indexation des concours de l'État versés aux collectivités locales. L'enveloppe normée qui encadre les dotations évoluerait à terme sur le même rythme que l'inflation, mesurée comme l'évolution des prix à la consommation.

Cette mesure soulève tout d'abord une interrogation de nature politique : pourquoi les dotations de l'État, qui se sont progressivement substituées à d'anciennes recettes fiscales (par exemple la taxe locale sur le chiffre d'affaires ou la part « salaires » de la taxe professionnelle), ne devraient-elles plus bénéficier d'une fraction, au moins, de la croissance économique ? Se pose également la question de sa pertinence économique. L'inflation est révélatrice de l'évolution des prix à la consommation des ménages. Elle ne reflète pas nécessairement l'évolution des prix des biens et services entrant dans le « panier des dépenses des communes », compte tenu des spécificités de la dépense publique locale.

L'indice de prix des dépenses communales, publié pour la première fois en novembre 2005, a été actualisé chaque trimestre avec le concours de la direction des Études de Dexia Crédit Local. Son objectif est d'évaluer l'inflation réellement supportée par les communes et donc la part imputable à la hausse des prix dans la progression des dépenses communales.

La tendance dégagée l'année dernière se trouve non seulement confirmée mais encore accentuée : l'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac se creuse de manière sensible au cours du premier semestre 2006 et s'établit à 1,7 point.

Il nous appartient d'en tenir compte dans les futures discussions que nous aurons avec l'État, afin que soient enfin reconnues les spécificités de la gestion publique locale.

Philippe Laurent

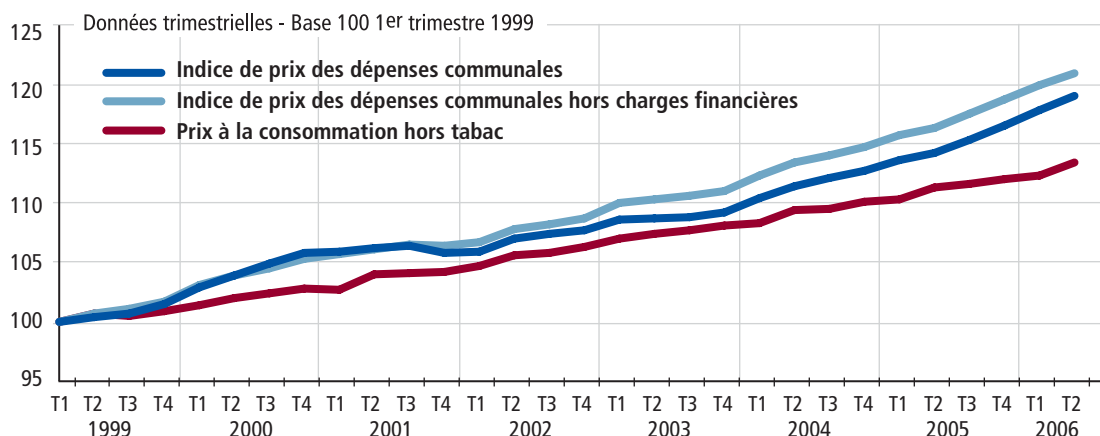
Maire de Sceaux,

Président de la commission des Finances
de l'Association des Maires de France

■ Accélération de l'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales retrace le prix du « panier des dépenses des communes », composé des biens et services entrant dans le champ de la dépense communale. Son évolution permet d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en terme de niveau de dépense. Elle confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent une inflation plus vive que les ménages, en raison des spécificités de la dépense publique communale.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Sur la période 1999-2005, l'inflation supportée par les communes a été plus vive que celle mesurée par l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages, série hors tabac).

- L'indice de prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 2,2 % chaque année. Cette évolution intègre l'effet bénéfique de la baisse des taux d'intérêt, qui constituent la composante « prix » des charges financières.
- Hors charges financières, l'indice de prix a enregistré une hausse plus soutenue de 2,5 % l'an.
- Durant la même période, l'augmentation des prix à la consommation (hors tabac) a été de 1,7 % l'an.
- Un écart de 0,5 point en moyenne chaque année est ainsi observé sur l'ensemble de la période entre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac.

Au premier semestre 2006, les données les plus récentes, dont la disponibilité dépend des dates de publication des

indices INSEE, conduisent à une accélération de l'augmentation des prix des consommations communales.

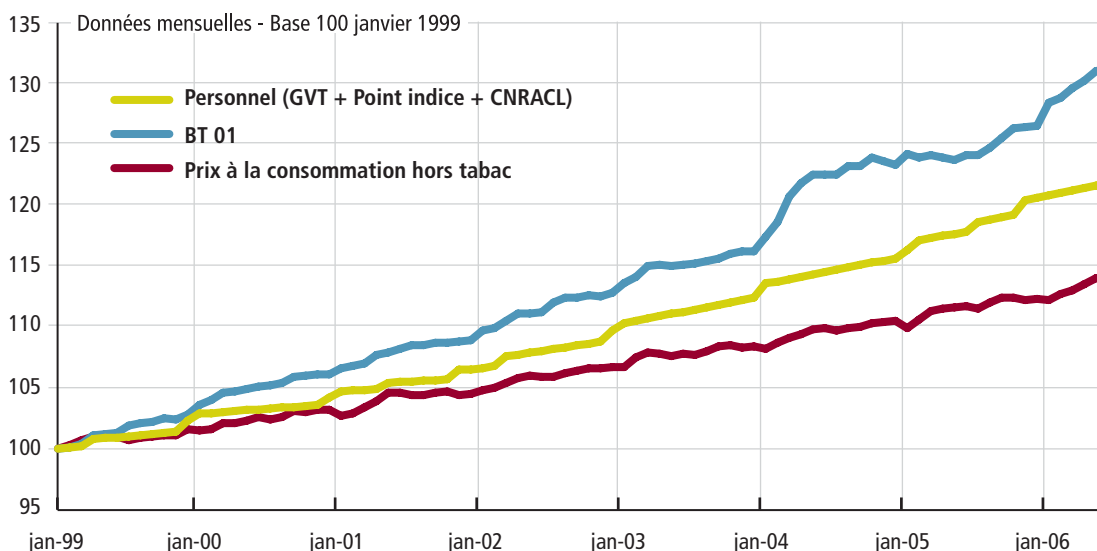
- À la fin du deuxième trimestre 2006, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 119,0 (base 100 au 1^{er} trimestre 1999), en augmentation de 3,5 % sur les quatre derniers trimestres.
- Hors charges financières, l'indice de prix atteint 120,9 et progresse également de 3,5 % sur quatre trimestres. Cette évolution à l'identique semble marquer un retournement de tendance : par le passé, l'inflation supportée par les communes était en partie neutralisée par la baisse des taux d'intérêt et l'indice de prix global progressait moins vite que l'indice hors charges financières.
- L'indice des prix à la consommation (hors tabac) atteint 113,4, en hausse de 1,8 % sur les quatre derniers trimestres étudiés.
- Un écart de 1,7 point est donc observé à la fin du 2^e trimestre 2006 entre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac.

	1999 - 2005	2 ^e trimestre 2006	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 ^{er} trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	2,2 %	119,0	3,5 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	2,5 %	120,9	3,5 %
Indice de prix à la consommation hors tabac	1,7 %	113,4	1,8 %

Faits marquants

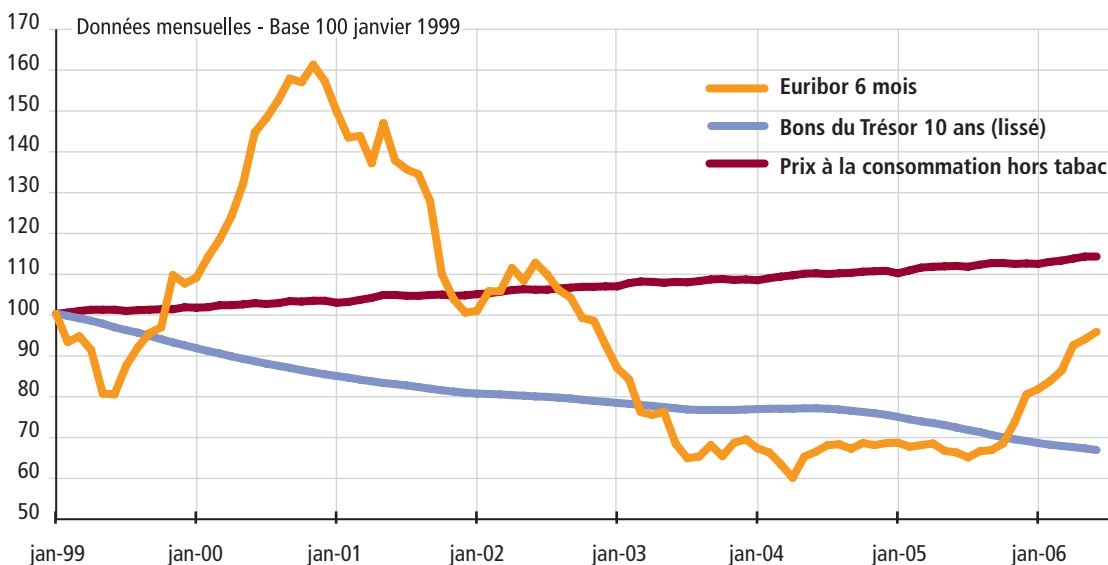
L'indice de prix associé aux frais de personnel enregistre une progression annualisée de 3,6 % à la fin du 2^e trimestre 2006, en raison notamment des revalorisations du point d'indice décidées en 2005 (+ 0,5 % en février et juillet, + 0,8 % en novembre) et de leur effet année pleine en 2006. En raison de son poids dans le calcul de l'indice, cette composante est celle qui contribue le plus à l'évolution globale de l'indice de prix des dépenses communales (à hauteur d'environ 40 %).

PROGRESSION DES DEUX COMPOSANTES LES PLUS LOURDES (PLUS DE 50 % DE L'INDICE GLOBAL)



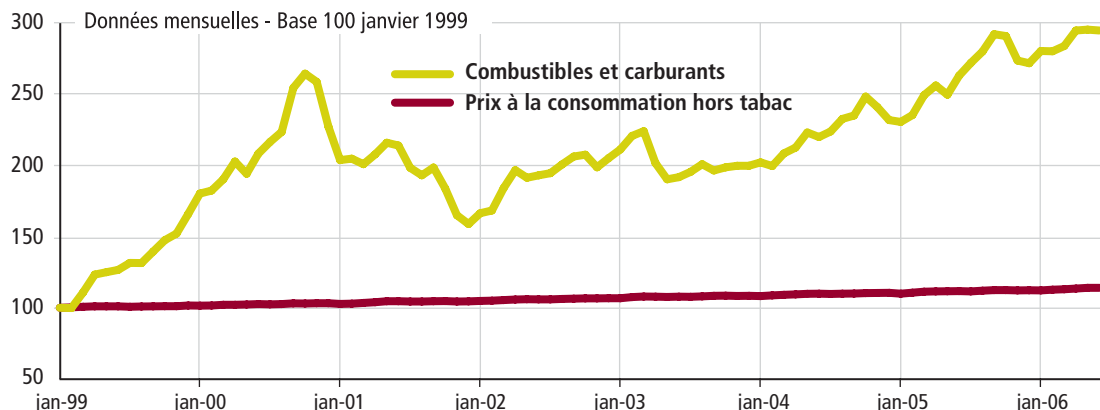
La remontée des taux d'intérêt observée depuis la fin de l'année 2005, suite au relèvement des taux directeurs de la Banque centrale européenne, joue de manière significative sur la progression de l'indice de prix des dépenses communales. En baisse constante depuis plusieurs années, cette composante contribuait à ralentir la progression de l'indice. La remontée des taux pèse dorénavant de manière positive sur l'évolution de l'indice global.

ORIENTATION À LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT (4 % DE L'INDICE GLOBAL)



L'indice de prix des combustibles et carburants enregistre les effets de la hausse des cours du pétrole. Malgré un poids relativement faible dans l'ensemble des dépenses communales, le prix des combustibles et carburants contribue de manière sensible à la hausse de l'indice global en raison de sa forte progression. Sa valeur a été multipliée par 3 en 7 ans.

AUGMENTATION DU PRIX DES COMBUSTIBLES ET CARBURANTS (1 % DE L'INDICE GLOBAL)



Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'INSEE a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages.

Sur le même principe, un indice reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'INSEE, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépense des communes.

Exemples d'indices retenus :

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales*	Indice retenu
Frais de personnel	39 %	Combinaison du GVT, de la revalorisation du point d'indice fonction publique et du taux de cotisation employeur CNRACL
Subventions et participations	13 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes
Bâtiment	12 %	Index BT 01
Machines et équipements	6 %	Indice INSEE machines et équipements
Frais financiers	4 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme
Eau gaz électricité	4 %	Indice INSEE eau gaz électricité
Travaux publics	3 %	Index TP 01
Combustibles et carburants	1 %	Indice INSEE combustibles et carburants

*source : d'après les comptes administratifs 2002, DGCP

L'indice global est obtenu en calculant la moyenne pondérée des différents indices retenus, les coefficients de pondération correspondant au poids de chaque poste dans l'ensemble des dépenses.

La valeur de l'indice de prix composite évolue au fil des mois en fonction des nouvelles valeurs de chacune de ses composantes. Les indicateurs de l'INSEE sont publiés à un rythme mensuel ou trimestriel.